



# Note Infos

## NAO Des négos attendues !

Avec un mois de retard sur le calendrier habituel, les deux premiers rendez-vous NAO\* 2025, sont programmés le vendredi 20 et le jeudi 26 juin 2025.

Nous espérons que ce calendrier tardif et dense (2 réunions en 6 jours) permettra, malgré tout, la tenue de négociations ouvertes, transparentes et loyales.

En tout cas, comme tous les ans, la délégation CFDT aborde ces négos avec un mandat clair et précis. Le plan de route a été travaillé et validé avec les adhérents. Quelles sont les priorités 2025 :

- 1) Passer vos messages auprès de la direction CAVAC ;
- 2) Obtenir des augmentations générales ;
- 3) Faire avancer vos droits en ce qui concerne la qualité de vie au travail (QVT) ;
- 4) Demander l'ouverture d'une négociation sur l'accompagnement des salariés face aux évolutions du travail, les soucis rencontrés dans le maintien dans l'emploi, sans oublier le rôle de l'entreprise dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette « Note Infos » CFDT, est aussi l'occasion de vous informer sur les négociations en cours dans le cadre de la mise en place de la Classification des emplois.

\*NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

**NÉGOCIATIONS, C'EST PAS FINI !**



**Vos Délégués Syndicaux  
 CFDT vous informent de  
 l'actualité des NAO**

# Note Infos NAO du 12 juin 2025 (suite)

## Contexte des NAO 2025

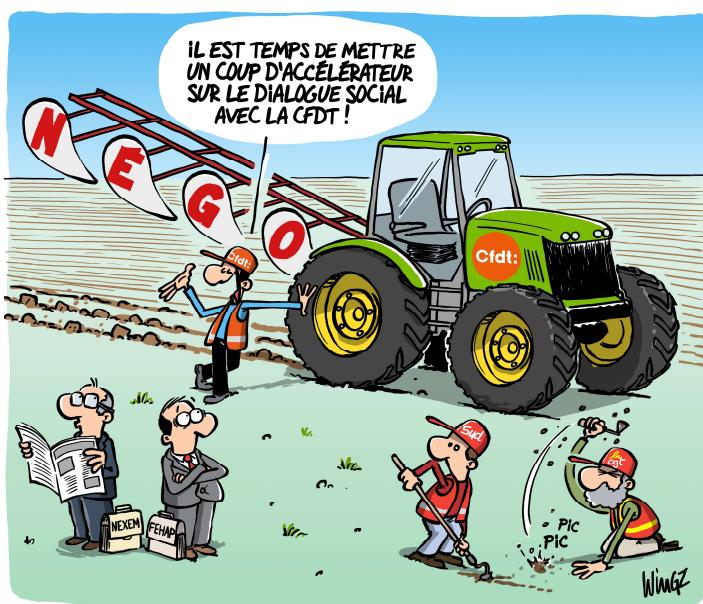
### Un soutien massif des sociétaires face aux conséquences météo

La CFDT ne va pas occulter les conséquences de la météo qui a impacté les cultures chez les sociétaires, mais aussi la productivité de nos services.

Nous n'oublions pas que les salariés ont pris leur part de responsabilité en s'adaptant à de nouvelles organisations pour réduire au mieux les charges opérationnelles.

En revanche, il est important de ne pas oublier que la CAVAC maintient ses performances économiques, ceci dans un contexte où elle a massivement accompagné les exploitations par du soutien financier direct.

Comme toujours la CFDT saura adapter ses revendications, en cohérence avec l'actualité, mais il ne sera pas question d'oublier l'essentiel.



*Les salariés contribuent, par leur travail et leurs compétences, à la performance de la CAVAC.*

*Cela doit être reconnu et doit se voir à la fin du mois !*



### Oui, constat d'une baisse de l'inflation, mais ce n'est pas à confondre avec une baisse des prix !

L'inflation ralentit, c'est une bonne chose, car elle contraint fortement les budgets des ménages et tout particulièrement à la CAVAC où les rémunérations restent modestes. D'une façon générale, les salaires ne suivent jamais une inflation galopante, comme on a pu en connaître ces dernières années.

Aussi, il ne faut pas confondre, et les délégués syndicaux CFDT sauront le rappeler, la baisse de l'inflation ne veut pas dire ou signifier une baisse des prix. Les charges constraintes restent fortes.

*Ce n'est pas parce qu'on en parle moins à la TV, contexte géopolitique oblige, que le pouvoir d'achat des ménages CAVAC a augmenté !*



# Note Infos NAO du 12 juin 2025 (suite)

## Point sur le dossier Classification des emplois

### Classification V Branches, où en sommes nous ?

Réf. Accord du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant sur la Classification des emplois  
Réf. Avenant 136, portant sur la date d'application dans les coopératives au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Après différentes diversions de la part de la CAVAC, qui souhaitait faire l'économie de ce gros travail qu'est la Classification des emplois (voir pour rappel, la note infos CFDT des NAO 2024), la direction nous à enfin proposé un plan d'action (réunion négo du 26 novembre 2024).

A ce jour, 10 réunions ont été tenues. Un groupe de travail CFDT s'est mis en place pour travailler en intersessions. Une quarantaine d'emplois ont été répertoriés pour les 5 filières métiers de l'UES CAVAC concernées par la V Branches.

Au vu du retard pris, nous avons accepté 2 concessions :

- ⇒ Le principe que chaque emploi ne fasse l'objet que d'une seule pesée, sans ajout de niveau.
- ⇒ De travailler sur les fiches emplois proposées par la direction, sans validation collégiale préalable.

Pour info, certaines coopératives, pour qualifier et valider les fiches emplois se sont appuyées sur l'expertise métier des responsables-managers. Ce n'est pas le cas à la CAVAC, seule la direction est intervenue dans la rédaction.

A ce jour, nous ne pouvons pas préjuger du résultat final. En tout cas, la CFDT CAVAC ne validera aucun accord qui ne respecterait pas les intérêts des salariés.

Cfdt:

**La CFDT veillera à ce que l'application soit conforme aux recommandations de l'accord national !**



**La classification répondra-t-elle à toutes les attentes ?**

Cfdt:

Non, bien évidemment, mais c'est un préalable pour une bonne cohérence du positionnement et du suivi des rémunérations. Sans positionnement objectif des emplois, on laisse une part belle à l'arbitraire. Aussi, les 8 critères classants, proposés par la branche, ne sont peut-être pas suffisants. Rien n'interdit, d'ajouter de nouveaux éléments dans la grille de rémunération avec, comme cela existe déjà, des critères, des objectifs, ..., spécifiques aux différents métiers CAVAC.

# Note Infos NAO du 12 juin 2025 (suite)

## Revenons sur les priorités 2025

Cfdt:

Salaire,  
Frais,  
QVT,

### 1) Obtenir des augmentations générales

Les salariés CAVAC ne sont pas au-dessus de la mêlée, lorsqu'il s'agit de parler de salaire. Pour autant, ils répondent présent et assument le job, face à la diversité des compétences nécessaires, le manque de personnel, ou la saisonnalité de notre filière.

### 2) Faire avancer la qualité de vie au travail

Les salariés CAVAC veulent travailler avec un cadre clair, sans fioriture, ni éléments marketing. L'organisation du travail doit permettre de mieux concilier les vies (professionnelle/personnelle).

### 3) Mieux accompagner les changements ou imprévus

L'actu des services nous le rappelle, rien n'est acquis définitivement. La CAVAC est un acteur économique important. Elle doit accompagner comme il se doit ses salariés face aux changements (formations, indemnités, ...).

### 4) Application de la Classification de Branche

Nous restons vigilants. Pas question pour la CFDT de signer n'importe quoi. *Les salariés CAVAC ne font pas qu'exécuter des ordres ou qu'appliquer des consignes et ou de suivre des procédures !*



Non à l'individualisation des rémunérations !

Participez avec nous aux décisions !

Créons un rapport de force !



Adhérez à la CFDT !

A vos côtés, au quotidien, les élus et mandatés CFDT sont à votre écoute.  
N'hésitez pas à leur faire part de vos remarques.

Retrouvez-nous : [www.cfdt-cavac.fr](http://www.cfdt-cavac.fr)

Mail : [cfdt.cavac@gmail.com](mailto:cfdt.cavac@gmail.com)